

Catégories de logiciels libres et non libres

À lire également : [Mots à éviter \(ou à utiliser avec précaution\), car connotés ou prêtant à confusion.](#)



Ce diagramme, créé initialement par Chao-Kuei et mis à jour par plusieurs autres depuis, explique les différentes catégories de logiciels. Il est disponible sous forme de [fichier SVG](#) et de [fichier XFig](#), sous les termes de la GNU GPL v2 ou supérieure, de la GNU FDL v1.2 ou supérieure ou de la *Creative Commons Attribution-Share Alike* v2.0 ou supérieure.

Logiciel libre

Un logiciel libre est un logiciel qui est fourni avec l'autorisation pour quiconque de l'utiliser, de le copier, et/ou de le distribuer, sous une forme conforme à l'original ou avec des modifications, gratuitement ou contre paiement. Ceci veut dire en particulier que son code source doit être disponible. « S'il n'y a pas de sources, ce n'est pas du logiciel. » Ceci est une définition simplifiée ; voir aussi la [définition complète](#).

Du moment qu'il est libre, tout programme a vocation à faire partie d'un système d'exploitation libre, tel que GNU ou les versions libres du [système GNU/Linux](#).

Il existe de nombreuses façons de rendre un logiciel libre ; beaucoup de détails peuvent être définis de différentes façons, tout en gardant au logiciel son caractère libre. Certaines de ces variations sont décrites ci-après. Vous trouverez des informations sur des licences de logiciel libre spécifiques dans la [liste des licences](#).

Un logiciel est libre du point de vue de la liberté, et non du prix.¹ Mais les sociétés éditrices de logiciel privateur² utilisent parfois le terme *free software* (logiciel libre) pour parler de gratuité. Cela veut parfois dire que vous pouvez en obtenir une copie binaire gratuitement, ou qu'une copie de ce logiciel est comprise dans le prix d'achat de votre ordinateur. Ceci n'a rien à voir avec le « logiciel libre », tel que nous le définissons au projet GNU.

À cause de cette confusion potentielle il serait souhaitable, chaque fois qu'une société informatique annonce que son produit est un logiciel libre, de vérifier les clauses de distribution, afin de s'assurer que les usagers disposent de toutes les libertés associées au logiciel libre. Parfois il s'agit effectivement d'un logiciel libre, parfois non.

Beaucoup de langues ont deux mots séparés pour *free*, dans le sens de liberté et dans le sens de gratuité. Par exemple, le français a « libre » et « gratuit ». Pas l'anglais ; il y a le mot « gratis » qui se réfère sans ambiguïté au prix, mais pas d'adjectif courant se référant sans équivoque à la liberté. Aussi, si vous parlez une autre langue, nous vous suggérons de traduire *free* dans votre propre langue pour le rendre plus clair. Consultez notre liste de [traductions du terme *free software*](#) dans diverses langues.

Le logiciel libre est souvent [plus fiable](#) que le logiciel non libre.

Logiciel open source

Le terme « open source » (littéralement, à code source ouvert) est utilisé par certains pour qualifier plus ou moins la même catégorie que le logiciel libre. Il ne s'agit pas exactement de la même classe de logiciel : ils acceptent certaines licences que nous considérons comme trop restrictives et il y a des licences de logiciel libre qu'ils n'ont pas acceptées. Toutefois, les différences entre les deux catégories sont minimales : pratiquement tous les logiciels libres sont open source et presque tous les logiciels open source sont libres.

Nous préférons le terme « [logiciel libre](#) » car il se réfère à la liberté, ce que ne fait pas le terme « open source ».

VIXANE vous donne le pouvoir
sur vos ordinateurs

Téléphone: 06 09 41 76 89

Mail: francois.deguerry@vixane.fr

Internet: vixane.fr

Logiciel du domaine public

Logiciel du domaine public veut dire logiciel non soumis au copyright (droit d'auteur). Si le code source est dans le domaine public, c'est un cas particulier de [logiciel libre « non-copylefté »](#), ce qui veut dire que certaines copies, ou certaines versions modifiées, peuvent ne pas être du tout libres.

Dans certains cas, un programme exécutable peut être dans le domaine public sans que le code source soit disponible. Il ne s'agit pas de logiciel libre, puisque le logiciel libre nécessite l'accès au code source. Par ailleurs, la plupart des logiciels libres ne sont pas dans le domaine public ; ils sont sous copyright, et les détenteurs de copyright ont donné à chacun la permission légale de les utiliser en toute liberté, en se servant d'une licence de logiciel libre.

Parfois on utilise l'expression « du domaine public » de façon peu rigoureuse, dans le sens de « [libre](#) » ou « disponible gratuitement ». Toutefois, « du domaine public » est une expression juridique qui signifie précisément « non soumis au copyright ». Pour plus de clarté, nous conseillons de ne l'employer que dans ce cas, et d'utiliser d'autres termes dans les autres cas.

Selon la convention de Berne, que la plupart des pays ont signée, tout ce qui est écrit est automatiquement sous copyright. Cela comprend les programmes. Par conséquent, si vous voulez que le programme que vous avez écrit soit dans le domaine public, vous devez faire des démarches juridiques pour renoncer au copyright ; sinon le programme demeure sous copyright.

Logiciel « copylefté » (sous « gauche d'auteur »)

Le logiciel sous copyleft (littéralement, gauche d'auteur) est un logiciel libre dont les clauses de distribution assurent que toutes les copies de toutes les versions sont couvertes par les mêmes clauses, plus ou moins. Cela signifie, par exemple, que les licences de copyleft ne permettent généralement pas à d'autres d'imposer des exigences supplémentaires au logiciel (bien qu'un ensemble limité de clauses complémentaires sans danger puissent être ajoutées) et nécessitent que le code source soit disponible. Ceci protège le programme et ses versions modifiées de quelques-uns des moyens courants de rendre le logiciel privateur.

Certaines licences avec copyleft, comme la version 3 de la licence publique générale GNU (), bloquent d'autres moyens de rendre les logiciels privateurs tels que la [tivoisation](#).

Au projet GNU, presque tous les logiciels que nous créons sont soumis au copyleft, car notre but est de donner à *chaque* utilisateur les libertés garanties par le terme « logiciel libre ». Notre [article sur le copyleft](#) donne des explications supplémentaires sur le fonctionnement du copyleft et nos raisons de l'utiliser.

Le copyleft est un concept général ; pour l'appliquer à un programme, vous avez besoin d'un ensemble de clauses précises de distribution. Il y a de nombreuses façons de rédiger ces clauses, donc en théorie de nombreuses licences de logiciel libre avec copyleft peuvent exister. Néanmoins, en pratique, quasiment tous les logiciels sous copyleft utilisent la [GNU GPL](#). Deux licences différentes avec copyleft sont généralement « incompatibles », ce qui signifie qu'il est illégal de fusionner du code utilisant l'une de ces licences avec du code utilisant l'autre ; donc, il est bon pour la communauté de n'utiliser qu'une seule licence avec copyleft.

Logiciel libre non copylefté

Le logiciel libre non copylefté est diffusé par son auteur avec la permission de le redistribuer et de le modifier, mais aussi d'y ajouter des restrictions.

Si un programme est libre, mais non copylefté, alors certaines copies ou versions modifiées peuvent ne plus être libres du tout. Une société informatique peut compiler ce programme, avec ou sans modifications, et distribuer le fichier exécutable sous forme de logiciel [privateur](#).

Le [système X Window](#) [en] illustre bien ce cas. Le Consortium X distribue X11 avec des conditions de distribution qui en font un logiciel libre non copylefté. Si vous le souhaitez, vous pouvez en obtenir une copie qui possède ces clauses de distribution et qui est libre. Toutefois, il existe aussi des versions non libres, et il y a (ou du moins il y avait) des stations de travail ainsi que des cartes graphiques pour PC pour lesquelles les versions non libres étaient les seules qui fonctionnaient. Si vous utilisez ce matériel-là, pour vous X11 n'est pas un logiciel libre. [Les développeurs d'X11 ont même rendu X11 non libre](#) pendant un bon moment ; ils ont pu faire cela car d'autres développeurs avaient apporté leur code sous la même licence sans copyleft.

VIXANE vous donne le pouvoir
sur vos ordinateurs

Téléphone: 06 09 41 76 89

Mail: francois.deguerry@vixane.fr

Internet: vixane.fr

Logiciel sous licence permissive (voire laxiste)

Les licences permissives (voire laxistes) comprennent la licence X11 et les [deux licences BSD](#). Ces licences permettent presque n'importe quel usage du code, y compris de distribuer des versions binaires privatives avec ou sans changement du code source.

Logiciel couvert par la GPL

La [GNU GPL](#) est un ensemble spécifique de clauses de distribution pour placer un programme sous copyleft. Le projet GNU l'utilise pour distribuer la plupart des logiciels GNU.

Faire l'équivalence entre un logiciel libre et un logiciel couvert par la GPL est donc une erreur.

Le système d'exploitation GNU

Le [système d'exploitation GNU](#) est un système d'exploitation de type Unix qui est entièrement libre, et que nous développons au sein du projet GNU depuis 1984.

Un système d'exploitation de type Unix contient de nombreux programmes. Le système GNU comprend tous les [paquets GNU officiels](#), ainsi que bien d'autres paquets tels que le système X Window et TeX, qui ne sont pas des logiciels GNU.

La première mise à disposition en test d'un « système GNU complet » remonte à 1996. Ce dernier inclut GNU Hurd, notre noyau, développé depuis 1990. En 2001, le système GNU (y compris Hurd) a commencé à fonctionner de façon relativement fiable, mais il manque d'importantes fonctionnalités à Hurd, c'est pourquoi il n'est pas largement utilisé. En parallèle, le [système GNU/Linux](#), une ramification du système GNU utilisant Linux comme noyau plutôt que GNU Hurd, rencontre un grand succès depuis les années 90. Cela montre que le système GNU n'est pas un ensemble statique de programmes ; les utilisateurs et les distributeurs peuvent choisir différents paquets selon leurs besoins et leurs souhaits. Dans tout les cas, le résultat est une variante du système GNU.

Puisque l'objet de GNU est d'être libre, chacun de ses moindres composants doit être un logiciel libre. Il n'est cependant pas nécessaire qu'ils soient tous copyleftés ; n'importe quel type de logiciel libre a le droit d'y figurer s'il aide à remplir des objectifs techniques.

Programmes GNU

« Programme GNU » est synonyme de [logiciel GNU](#). Un programme Toto est un programme GNU si c'est un logiciel GNU. Nous l'appelons aussi parfois « paquet GNU ».

Logiciel GNU

Le [logiciel GNU](#) est du logiciel diffusé sous les auspices du [projet GNU](#). Si un programme est un logiciel GNU, nous l'appelons aussi « programme GNU » ou « paquet GNU ». Le fichier README ou le manuel d'un paquet GNU doit le spécifier. Par ailleurs, le [répertoire du logiciel libre](#) [en] identifie tous les paquets GNU.

La plupart des logiciels GNU sont soumis à un [copyleft](#), mais pas tous ; cependant, tous les logiciels GNU doivent être des [logiciels libres](#).

Certains des logiciels GNU ont été réalisés par le [personnel](#) [en] de la [Free Software Foundation](#) [en], mais la plupart proviennent de nombreux [bénévoles](#) [en] (certains sont payés par des sociétés ou des universités mais, pour nous, ils sont bénévoles). Certaines contributions sont sous copyright de la *Free Software Foundation*, d'autres sous copyright de leurs auteurs.

VIXANE vous donne le pouvoir
sur vos ordinateurs

Téléphone: 06 09 41 76 89

Mail: francois.deguerry@vixane.fr

Internet: vixane.fr

Logiciel GNU sous copyright de la FSF

Les développeurs de paquets GNU peuvent en transférer le copyright à la FSF, ou bien le garder. C'est leur choix.

S'ils ont transféré le copyright à la FSF, le programme est un logiciel GNU sous copyright de la FSF, et cette dernière peut faire appliquer sa licence. S'ils ont gardé le copyright, faire appliquer la licence est de leur responsabilité.

En règle générale, la FSF n'accepte pas les cessions de copyright sur des logiciels qui ne sont pas des paquets officiels GNU.

Logiciel non libre

Un logiciel non libre est un logiciel, quel qu'il soit, qui n'est pas libre. Son utilisation, sa redistribution ou sa modification sont interdites, ou exigent une autorisation spécifique, ou sont tellement restreintes qu'en pratique vous ne pouvez pas le faire librement.

Logiciel privé

« Logiciel privé » (propriétaire) est une autre façon de désigner le logiciel non libre. Par le passé, nous avons subdivisé le logiciel non libre en « logiciel semi-libre », qui pouvait être modifié et redistribué de manière non commerciale, et « logiciel privé », pour lequel ce n'était pas possible. Mais nous avons abandonné cette distinction et utilisons maintenant les termes « logiciel privé » et « logiciel non libre » indifféremment.

À la *Free Software Foundation* nous suivons une règle consistant à ne jamais installer de logiciel privé sur nos ordinateurs, sauf à titre temporaire dans le but spécifique d'élaborer un remplacement libre à ce même logiciel. Exception faite de ce cas, nous pensons qu'il n'existe aucune excuse à l'installation d'un programme privé.

Par exemple, nous estimions justifiée l'installation d'Unix sur nos ordinateurs dans les années 1980, parce que nous l'utilisions pour écrire un système libre destiné à remplacer Unix. Actuellement, puisque des systèmes d'exploitation libres sont disponibles, l'excuse n'est plus valable ; nous avons éliminé tous nos systèmes d'exploitation non libres, et chaque ordinateur que nous installons doit fonctionner avec un système d'exploitation complètement libre.

Nous n'exigeons pas des utilisateurs de GNU, ou de ses contributeurs, qu'ils suivent cette règle. C'est une règle que nous nous imposons à nous-mêmes. Mais nous espérons que vous déciderez de la suivre également, pour votre liberté.

Graticiel (ou freeware)

Ces termes n'ont pas de définition claire communément acceptée, mais ils sont utilisés couramment pour des paquets qui autorisent la redistribution mais pas la modification (et dont le code source n'est pas disponible). Ces paquets ne sont *pas* des logiciels libres, donc n'utilisez pas, s'il vous plaît, les termes « graticiel » ou « freeware » pour parler de logiciel libre.

Partagiciel (ou shareware)

Un partagiciel est un logiciel qui est fourni avec la permission de redistribuer des copies, mais mentionne que toute personne qui continue à en utiliser une copie est *obligée* de payer des royalties.

Un partagiciel (ou shareware) n'est pas un logiciel libre, ni même semi-libre, et ceci pour deux raisons :

- dans la plupart des cas, le code source n'est pas disponible, et donc on ne peut pas du tout modifier le programme ;
- il n'est pas permis de le copier ni de l'installer sans s'acquitter de royalties, même pour des particuliers impliqués dans des activités non lucratives (en pratique, les gens ne tiennent souvent pas compte des clauses de distribution et le font de toute façon, bien que ce ne soit pas permis).

Logiciel privé

Les logiciels privés, ou « sur mesure », sont développés pour un utilisateur (typiquement pour une organisation ou une société). Cet utilisateur le garde et ne publie ni les fichiers sources ni les fichiers binaires.

Un programme privé est un logiciel libre (dans un sens trivial) si son utilisateur unique a les quatre libertés. En particulier, si l'utilisateur a tous les droits sur le programme privé, ce programme est libre. Toutefois, si l'utilisateur distribue des copies aux autres et ne leur donne pas les quatre libertés avec ces copies, ces copies ne sont pas du logiciel libre.

Le logiciel libre est affaire de liberté, pas de disponibilité. En général, nous ne pensons pas qu'il soit mauvais de développer un programme et de ne pas le publier. Il y a des circonstances où le programme est si important que le cacher au public peut être vu comme mauvais pour l'humanité. Cependant, ces cas sont rares. La plupart des programmes ne sont pas si merveilleux que ça, et s'abstenir de les publier n'est pas un bien grand mal. Par conséquent, il n'y a pas de conflit entre le développement de logiciel pour un usage privé ou personnalisé et les principes du mouvement du logiciel libre.

Pratiquement tous les emplois de programmeurs se situent dans le développement de logiciels privés ; par conséquent la plupart des travaux de programmation sont, ou pourraient être effectués d'une manière compatible avec le mouvement du logiciel libre.

Logiciel commercial

« Commercial » et « privateur » ne sont pas synonymes ! Un logiciel commercial est développé par une entreprise dans le cadre de son activité. La plupart des logiciels commerciaux sont [privateurs](#), mais il y a des logiciels libres commerciaux, et il y a des logiciels non commerciaux non libres.

Par exemple, GNU Ada est développé par une société. Il est toujours distribué sous les termes de la GNU GPL, et chaque copie est un logiciel libre ; mais ses développeurs vendent des contrats d'assistance. Quand leurs commerciaux parlent à de futurs clients, quelquefois ceux-ci disent : « Nous nous sentirions plus en sécurité avec un compilateur commercial. » Le représentant répond : « GNU Ada est un compilateur commercial ; il se trouve que c'est un logiciel libre. »

Au projet GNU, les priorités sont inversées : l'important est que GNU Ada soit un logiciel libre ; que ce soit un logiciel commercial n'est qu'un détail. Cependant, le développement supplémentaire de GNU Ada qui résulte de ce commerce est certainement bénéfique.

Veuillez nous aider à diffuser l'idée que le logiciel libre commercial est possible. Vous pouvez y contribuer en faisant un effort pour ne pas dire « commercial » lorsque vous voulez dire « privateur ».

Notes de traduction

1. Le mot anglais *free* a deux significations fréquentes, « libre » et « gratuit », ce qui prête à confusion dans l'interprétation du terme *free software*. En français il ne devrait pas y avoir cette ambiguïté car « entrée libre » est à peu près le seul cas où l'on peut donner à « libre » le sens de « gratuit » ; on constate malgré tout que le logiciel libre est souvent assimilé (par erreur) à du logiciel gratuit. [↑](#)
2. Autre traduction de *proprietary*: propriétaire. [↑](#)

Cette page peut être utilisée suivant les conditions de la licence [Creative Commons attribution de paternité, pas de modification, 3.0 États-Unis \(CC BY-ND 3.0 US\)](#).

Copyright © 1996, 1997, 1998, 2001, 2006, 2007, 2009, 2010 Free Software Foundation, Inc.

VIXANE vous donne le pouvoir
sur vos ordinateurs

Téléphone: 06 09 41 76 89

Mail: francois.deguerry@vixane.fr

Internet: vixane.fr